

COMMUNIQUÉ APL # 07



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

2025-10-08



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27.lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

*** Clic École et Mozaïk-Portail *** CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Caractéristiques	Libertés / limites	Mises en garde
♦ Communication générale avec les parents	<ul style="list-style-type: none">✓ Le mode de communications relève de l'autonomie professionnelle.✓ Clic École est une autre option pour communiquer avec les parents.✓ Mozaïk-Parent demeure l'interface pour le personnel enseignant.✓ Préscolaire : l'utilisation de <i>À petits pas</i> demeure une possibilité.✓ Ne doit pas avoir pour effet d'augmenter votre tâche ni d'ajouter des obligations.	<ul style="list-style-type: none">⚠ Il appartient à chaque personne enseignante de déterminer l'information qu'elle transmettra et la manière dont elle le fera. Ces modalités devraient être transmises aux parents dès le début de l'année.⚠ Pour les urgences, évaluer individuellement le moyen de communication à privilégier auprès des parents.
♦ Communication liée à l'évaluation des apprentissages	<ul style="list-style-type: none">✓ La transmission de certaines communications est soumise aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA).✓ Aucune obligation légale outre celles prévues par les encadrements légaux (Régime pédagogique).	<ul style="list-style-type: none">⚠ Respect du cadre légal.⚠ Normes et modalités d'évaluation des apprentissages. Consulter la p.45 du Guide professionnel et pédagogique de la FSE.⚠ Documents de référence de L'APL sur les Normes et modalités. https://lignery.ca/documents/documents-de-reference/normes-et-modalites/
♦ Messagerie intégrée à Mozaïk-Portail, reliée à Clic École	<ul style="list-style-type: none">✓ Utilisation optionnelle au choix de chaque personne enseignante.✓ L'utilisation de la messagerie ne peut être imposée.	<ul style="list-style-type: none">⚠ Faire respecter votre décision individuelle.⚠ Respecter le choix des collègues.
♦ Gestion du temps et volume de communications	Possibilité de : <ul style="list-style-type: none">✓ Planifier des plages horaires précises pour l'utilisation de toute messagerie.✓ Désactiver les notifications et respecter vos heures de travail.	<ul style="list-style-type: none">⚠ Respecter le droit à la déconnexion, éviter l'empiètement sur la préparation des cours ou autres tâches pédagogiques.⚠ Différer les réponses non urgentes.⚠ Limiter la surcharge en réduisant le nombre de messages individuels.⚠ Opter pour des envois collectifs pour les communications générales.
♦ Conduite et respect	Possibilité de : <ul style="list-style-type: none">✓ Statuer sur le délai possible de réponse.✓ Suspendre une discussion et/ou intervention de la direction.	<ul style="list-style-type: none">⚠ Encourager un usage respectueux.⚠ Possibilité d'inclure la direction dans une discussion en cas de comportement abusif, par exemple.
Dans l'éventualité où une formation vous serait offerte	<ul style="list-style-type: none">⚠ La formation doit pouvoir être suivie durant le temps de travail.⚠ Selon les nouvelles modalités de compensation de l'annexe 72, la personne enseignante qui choisirait de suivre la formation en dehors des heures de travail pourrait être compensée sous condition d'avoir conclu une entente préalable avec la direction.	

Source : Dépliant de la FSE sur le déploiement de l'application Clic École



Lien pour accéder au dépliant de la FSE : [Dépliant Clic École FSE](#)

*** Résultats Sondage Clic École de L'APL ***

Quelques résultats et recommandations !

❖ 52 écoles ont répondu au sondage (1 réponse par école)

Questions	Résultats	Recommandations								
Avez-vous été informé que vous aviez le CHOIX d'utiliser ou non la messaging ?	<p>63% 37%</p> <table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td>19</td> </tr> </table>	Oui	33	Non	19	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation optionnelle au choix de chaque personne enseignante. ✓ L'utilisation de la messagerie ne peut être imposée. ⚠ Faire respecter votre décision individuelle. ⚠ Respecter le choix des collègues. 				
Oui	33									
Non	19									
Qu'en est-il de l' utilisation de la messaging dans vos écoles ?	<p>81% 12% 8%</p> <table border="1"> <tr> <td>C'est un choix individuel</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>C'est un choix école/centre</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>C'est une obligation de la direction</td> <td>4</td> </tr> </table>	C'est un choix individuel	42	C'est un choix école/centre	6	C'est une obligation de la direction	4	<p><i>Note de L'APL : Bien que 80% des écoles sondées ont répondu qu'il s'agissait d'un choix personnel, il demeure préoccupant que 20% affirment qu'il s'agit d'un choix école ou encore d'une obligation imposée par la direction.</i></p> <p><i>Nous souhaitons rappeler que les choix école ou ceux d'une direction ne peuvent empiéter sur l'autonomie personnelle et professionnelle des personnes enseignantes.</i></p>		
C'est un choix individuel	42									
C'est un choix école/centre	6									
C'est une obligation de la direction	4									
Si vous avez choisi d'utiliser la messagerie, avez-vous pensé informer les parents sur le type de renseignements que vous comptez leur transmettre par messaging ?	<p>63% 17% 6% 13%</p> <table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>C'est déjà fait !</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Nous nous apprêtons à le faire.</td> <td>3</td> </tr> </table>	Oui	7	Non	33	C'est déjà fait !	9	Nous nous apprêtons à le faire.	3	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Il appartient à chaque personne enseignante de déterminer l'information qu'elle transmettra et la manière dont elle le fera. Ces modalités devraient être transmises aux parents dès le début de l'année. ⚠ Pour les urgences, évaluer individuellement le moyen de communication à privilégier auprès des parents. <p><i>Note de L'APL : Une communication claire en début d'année pourrait régler certains irritants et permettrait aux parents d'adapter leurs attentes en fonction de l'autonomie de chaque personne enseignante.</i></p>
Oui	7									
Non	33									
C'est déjà fait !	9									
Nous nous apprêtons à le faire.	3									
Avez-vous reçu la consigne que vous devez inscrire les devoirs, les leçons et les résultats des évaluations des élèves ?	<p>83% 15%</p> <table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>C'est un choix individuel</td> <td>8</td> </tr> </table>	Oui	1	Non	43	C'est un choix individuel	8	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La transmission de certaines communications est soumise aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA). <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la p.45 du Guide professionnel et pédagogique de la FSE. ✓ Aucune obligation légale outre celles prévues par les encadrements légaux (Régime pédagogique). <p>Note de L'APL : Notamment,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La 1^{ère} communication (art 29) - Les 3 bulletins (art 29.1) - Au moins une fois par mois (art 29.2) 		
Oui	1									
Non	43									
C'est un choix individuel	8									